

# Publifin a pu pratiquer des rémunérations élevées grâce à Ores

■ Les comités de secteur de l'intercommunale ont été supprimés jeudi soir.

Analyse **Stéphane Tassin**

**L**e psychodrame lié aux rémunérations "farineuses" d'un certain nombre d'administrateurs des comités de secteur de l'intercommunale Publifin (voir ci-contre) aurait-il pu être évité ? Le parlement wallon a-t-il réagi à temps, mercredi soir, en votant un texte gribouillé sur un coin de table, limitant ces rémunérations, pour appliquer les règles déjà en vigueur dans les autres intercommunales wallonnes ?

Pourquoi de telles rémunérations mensuelles alors que le nombre de réunions est limité sans que personne ne s'en émeuve ? Parce que Publifin (ex-Tecteo) est une intercommunale transrégionale. Donc active sur plusieurs régions du pays. Pour cette raison, jusqu'en 2015, elle ne répondait à la tutelle d'aucun gouvernement.

**Report discret**

Par la suite, de nombreuses activités du groupe ont été sorties de la gestion publique. Elles n'ont pas non plus été soumises à une tutelle quelconque. Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, ce qui restait de public chez Publi-

fin devait normalement rentrer dans le rang et répondre à la législation en vigueur pour les rémunérations dans les conseils d'administration des intercommunales.

Mais de manière relativement discrète, fin juin 2015 – seul le député Ecolo Stéphane Hazée s'en était ému dans "La Libre" du 29 juin 2015 –, un texte déposé par des députés PS et CDH reportait cette obligation au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Un report qui visait surtout Ores. Suite à l'absorption de plusieurs structures publiques locales, ces comités de secteur ont été créés, remplaçant les anciens conseils d'administration, pour permettre l'intégration de ces anciennes structures en respectant leurs spécificités propres. Précisons quand même que les montants octroyés aux administrateurs chez Ores sont loin d'avoisiner ceux pratiqués chez Publifin.

**Un fonctionnement mis à mal**

Par ce biais, Publifin bénéficiait du même report. Démontrant ainsi que sans règles, chacun fait ce qu'il lui plaît. Et les comités de secteur, qui étaient appelés à disparaître à plus ou moins brève échéance, se sont maintenus sans que plus personne ne s'y intéresse. Leur maintien était à l'époque justifié par un risque de mettre à mal le bon fonctionne-

ment de ces intercommunales.

Mercredi, le parlement et le gouvernement wallon se sont donc rendu compte de la nécessité de réglementer ces rémunérations. La pression médiatique autour de cette affaire aura suffi, comme dans celle, récente, du décumul des mandats, à faire bouger des élus conscients de l'impact désastreux de ces révélations sur l'opinion publique.

Désormais donc, les administrateurs de ces comités de secteurs seront presque soumis aux mêmes règles que les autres. A savoir une rémunération pour les présidents et vice-présidents et des jetons de présence plafonnés à 150 € (160 € dans les CA des intercommunales).

Par ailleurs, conformément aux déclarations d'André Gilles (PS), le président de Publifin, jeudi, chez nos confrères du "Soir", l'assemblée générale du holding Publifin qui se tenait ce jeudi soir a, du coup, enterré purement et simplement ces comités de secteur.

De son côté, le président du PS, Elio Di Rupo, demandait jeudi après-midi aux administrateurs étiquetés PS de reverser les montants perçus à des associations. Le ministre wallon des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS), va quant à lui faire vérifier la légalité de telles rémunérations. Malgré ces tardives réactions, la démocratie wallonne en sort une nouvelle fois salie.

## Les réactions des administrateurs

### "Le brut et le net, ce n'est pas la même chose"

**PS.** Un administrateur étiqueté socialiste qui préfère rester anonyme reconnaît qu'il n'aurait "pas dû accepter cet argent". Cependant il tient à préciser que les montants présentés sont des montants bruts. "Pour obtenir le net, vous divisez dans ce cas-ci par deux. La moitié a donc été taxée et est retournée vers la collectivité." Cet administrateur déplore également le traitement qui a été fait par certains médias : "Ramener ces montants à la minute, c'est du journalisme de caniveau."

**MR.** Au MR, Pierre Gilissen va dans le même sens, mais

précise quand même que "nous nous sommes émus au MR du faible nombre de réunions. Nous en avons parlé au président du comité mais les choses sont restées en l'état. Notre erreur est sans doute de ne pas avoir acté nos démarches dans un PV". Pierre Gilissen explique encore que ces comités de secteur étaient nécessaires au début, mais plus maintenant : "Nous apportons notre éclairage. Je citerai en exemple, le cas de la rue Léopold à Liège, où nous avons insisté, après l'explosion de 2010, pour que les canalisations de gaz soient remplacées."

**CDH.** Chez les humanistes, Anne Delvaux précisait chez nos confrères de la RTBF qu'elle a démissionné en 2014 alors qu'il n'y avait eu que deux réunions auxquelles elle n'avait pas assisté pour cause de problèmes d'agenda.

L'intercommunale transrégionale ne répondait à la tutelle d'aucun gouvernement.

## Les chiffres

### Rémunérations chez Publifin

**En détail.** Voici, telle que publiée par "L'Avenir", la liste des mandataires et ce qu'ils ont perçu entre octobre 2013 et juin 2016, au total et par minute de réunion suivie.

**Comité de secteur énergie.** Claude Emonts (PS): 111 997 € - 189 €/min. Raphaël Amieva Acebo (CDH): 67 198 € - 363 €/min. Maxime Bourlet (MR): 67 198 € - 516 €/min. Valérie Dejardin (PS): 67 198 € - 115 €/min. Alfred Lecerf (apparenté CDH): 67 198 € - 139 €/min. Marie-Noëlle Mottard (apparentée MR): 67 198 € - 114 €/min. Vinciane Pirmolin (CDH): 67 198 € - 98 €/min. André Stein (MR): 67 198 € - 148 €/min. Eric Vanbrabant (PS): 67 198 € - 146 €/min.

**Comité de sous-secteur Liège-Ville.** Anne Delvaux (CDH): 22 785 € pour aucune réunion. Laurence Cuipers (CDH): 26 806 € - 66 €/min. Jean-Pierre Goffin (PS): 52 272 € - 99 €/min. Jean-Paul Bonjean (PS): 52 272 € - 89 €/min. Sébastien Bovy (MR): 52 272 € - 103 €/min. Pierre Gilissen (MR): 52 272 € - 76 €/min. Giuseppe Maniglia (PS): 52 272 € - 76 €/min. Mohammed Bougnouch (PS): 62 727 € - 94 €/min.

**Comité de secteur télécom.** Catherine Megali (PS): 111 997 € - 209 €/min. Alain Defays (CDH): 67 198 € - 204 €/min. Luc Delvaux (MR): 67 199 € - 97 €/min. Fabrice Drèze (MR): 67 199 € - 107 €/min. Béatrice Kinet (CDH): 53 414 € - 117 €/min. Stéphane Linotte (apparenté MR): 67 198 € - 134 €/min. Serge Manzato (PS): 67 198 € - 517 €/min. Fatima Shaban (PS): 67 198 € - 134 €/min.